

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES ET D'ENGAGEMENTS ELIGIBLES AU MREL INTERNE EXERCICE JUIN 2024

Indicateurs clés – capacité interne d'absorption des pertes : MREL interne (EU ILAC)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 12 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission relatif au déclaratif du MREL.

EU ILAC - Capacité interne d'absorption des pertes: MREL interne (mC)		30066 - CIC	10096 - Lyonnaise de Banque	30087 - CIC Est	10057 - CIC Sud Ouest	30027 - CIC Nord Ouest	30047 - CIC Ouest
	c	a	a	a	a	a	a
	Informations qualitatives *	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)	Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL interne)
Exigence applicable et niveau d'application							
EU-1	L'entité est-elle soumise à une exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISM non UE? (O/N)	N					
EU-2	Si la réponse à la ligne EU-1 est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)						
EU-2a	L'entité est-elle soumise à une MREL interne? (O/N)	O					
EU-2b	Si la réponse à la ligne EU-2a est «Oui», l'exigence est-elle applicable sur base consolidée ou sur base individuelle? (C/I)	I					
Fonds propres et engagements éligibles							
EU-3	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 429,84	1 068,82	654,79	431,32	646,43	609,23
EU-4	Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EU-5	Fonds propres de catégorie 2 éligibles	2 717,95	113,39	94,74	54,04	71,87	74,45
EU-6	Fonds propres éligibles	8 147,79	1 182,21	749,53	485,37	718,30	683,68
EU-7	Engagements éligibles	6 346,49	2 091,18	1 687,24	1 187,20	1 599,21	1 462,75
EU-8	dont: garanties autorisées						
EU-9a	(Ajustements)	-1 130,87					
EU-9b	Éléments de fonds propres et d'engagements éligibles après ajustements	13 363,42	3 273,39	2 436,77	1 672,57	2 317,51	2 146,43
Montant total d'exposition au risque et mesure de l'exposition totale							
EU-10	Montant total d'exposition au risque (TREA)	58 600,82	15 943,87	10 100,76	7 399,70	9 553,29	9 556,15
EU-11	Mesure de l'exposition totale (TEM)	174 209,27	46 312,71	33 710,77	23 750,41	32 627,55	29 891,60
Ratio des fonds propres et des engagements éligibles							
EU-12	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	22,80%	20,53%	24,12%	22,60%	24,26%	22,46%
EU-13	dont: garanties autorisées						
EU-14	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM	7,67%	7,07%	7,23%	7,04%	7,10%	7,18%
EU-15	dont: garanties autorisées						
EU-16	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du TREA) disponibles une fois que les exigences de l'entité sont remplies						
EU-17	Exigence globale de coussin de fonds propres spécifique à l'établissement						
Exigences							
EU-18	Exigence exprimée en pourcentage du TREA	15,77%	15,82%	15,84%	15,83%	15,84%	15,83%
EU-19	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
EU-20	Exigence exprimée en pourcentage de la TEM	5,95%	5,92%	5,92%	5,92%	5,91%	5,92%
EU-21	dont: partie de l'exigence pouvant être remplie au moyen d'une garantie						
Pour mémoire							
EU-22	Montant total des engagements exclus visés à l'article 72 bis, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 575/2013						

Rang dans la hiérarchie des créanciers au niveau des entités qui ne sont pas des entités de résolution (EU – TLAC2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 13 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente la ventilation des fonds propres et passifs selon les échéances et leur éligibilité en MREL, ainsi que les rangs dans la hiérarchie des créanciers dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité.

EU TLAC2b: rang dans la hiérarchie des créanciers - entité qui n'est pas une entité de résolution (mC)

30066 - CIC		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	574	4 856	3 324	0	5 740	0	14 494
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans			414		0		414
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans			884		3 190		4 074
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans			2 000		2 550		4 550
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			26		0		26
11	dont: titres perpétuels	574	4 856	0		0		5 430

10096 - Lyonnaise de Banque		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	291	778	181	0	2 024	0	3 273
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans			81		0		81
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans			75		1 460		1 535
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans			0		564		564
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			25		0		25
11	dont: titres perpétuels	291	778	0		0		1 069

30087 - CIC Est		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	225	430	143	0	1 639	0	2 437
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans			59		0		59
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans			52		992		1 044
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans			0		647		647
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			32		0		32
11	dont: titres perpétuels	225	430	0		0		655

10057 - CIC Sud Ouest		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	258	173	86	0	1 155	0	1 673
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans			37		0		37
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans			39		310		349
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans			0		845		845
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			10		0		10
11	dont: titres perpétuels	258	173	0		0		431

30027 - CIC Nord Ouest		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	230	416	105	0	1 566	0	2 318
7	dont: échéance résiduelle ≥ 1 an < 2 ans			38		0		38
8	dont: échéance résiduelle ≥ 2 ans < 5 ans			41		490		531
9	dont: échéance résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans			0		1 076		1 076
10	dont: échéance résiduelle ≥ 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			26		0		26
11	dont: titres perpétuels	230	416	0		0		646

30047 - CIC Ouest

		Hiérarchie en cas d'insolvabilité						Somme de 1 à 7
		1	1	3	3	7	7	
		Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	Entité de résolution	Autre	
2	Description du rang en cas d'insolvabilité (texte libre)	Capitaux propres	Capitaux propres	Dettes subordonnées	Dettes subordonnées	Dettes senior non préférées	Dettes senior non préférées	
6	Fonds propres et engagements éligibles aux fins de la MREL interne	87	522	116	0	1 421	0	2 146
7	dont: échéance résiduelle \geq 1 an < 2 ans			51		0		51
8	dont: échéance résiduelle \geq 2 ans < 5 ans			45		453		498
9	dont: échéance résiduelle \geq 5 ans et < 10 ans			0		968		968
10	dont: échéance résiduelle \geq 10 ans, mais à l'exclusion des titres perpétuels			21		0		21
11	dont: titres perpétuels	87	522	0		0		609